

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPÉRIALE.

DU LUNDI, 27 MARS 1797.

Suite de Paris, du 17 Mars.

Des lettres de l'Espagne disent que l'amiral Don Cordova a été blessé dans le combat naval du 14. — On écrit de Bayonne que le vaisseau espagnol, la *Sic-Trinité*, a été pris par les Anglois dans un petit port près de Cadix, où il avoit été obligé de relâcher. Le ci-devant marquis d'Amblimont, émigré françois qui servoit sur ce vaisseau, a été tué dans le combat. Il est faux que M. Albert de Rioms fût sur la flotte espagnole.

Poultier et Louvat croient que M. d'Amblimont et d'autres émigrés se sont fait tuer exprès pour faire battre les espagnols par les anglois. Le Rédacteur paroît avoir la même idée. Voici comment il s'exprime aujourd'hui :

„Les anglois ont représenté comme une victoire des plus mémorables de ce siècle, la bataille navale dans laquelle l'amiral Jervis attaquant avec 15 vaisseaux une flotte espagnole qui en comptoit 27, parvint à en prendre quatre. Quelle gloire que celle d'un succès que la plus évidente trahison a préparé ! D'après les lettres les plus récentes de Madrid, datées du 3 au 5 Mars, il paroît que l'escadre espagnole a d'abord été complètement trompée par les capitaines des frégates qui étoient envoyées à la découverte, & qui ne lui annonçèrent l'approche de l'escadre angloise que longtems après qu'elles l'eurent signalée, & au moment où il n'étoit plus possible de se former en ligne pour la recevoir. Une partie des vaisseaux, commandés par des émigrés françois, se laissa déclinier au vent, & parut se séparer volontairement du reste de la flotte, en sorte que les anglois n'eurent réellement à combattre que des forces inférieures, disséminées par surprise. Ces circonstances suffisoient, sans doute, pour prévenir l'effet moral qu'auroit pu produire une victoire remportée sous de plus glorieux auspices. Elles doivent ramener la prudence & exciter l'indignation plutôt que le découragement des espagnols, dont ceux des équipages qui ont pris part au combat, se sont conduits avec un courage & une in-

teligence qui sont du meilleur augure pour les suites de cette campagne. Il faut ajouter que l'escadre angloise a été assez maltraitée pour qu'elle ne puisse tenir la mer avant que de nouvelles forces puissent être dirigées contre le port de Lisbonne, où elle a heureusement trouvé un refuge.

Les prévenus de conspiration ont été extraits, hier 17, du Temple & conduits à l'ancien hôtel de ville. Ils sont vingt-un, 13 hommes & six femmes. A onze heures du matin, ils ont comparu devant le conseil militaire. Après la lecture de l'acte d'accusation, les prévenus ont été interrogés sur leurs noms, prénoms, demeure &c. Leurs défenseurs ont ensuite parlé; ils ont protesté contre la compétence du conseil.

Une lettre de Brest en date du 10 contient ce qui suit :

La frégate, la *Vengeance*, est arrivée hier avec le chef de division Castagnier; la *Résistance* & la *Constance* en avoient été séparées la veille à l'entrée de la nuit. Cette division a pris quinze bâtimens de commerce anglois, qu'elle a coulés, après en avoir sauvé les équipages; la *Vengeance* seule a amené plus de 160 prisonniers.

Le corsaire, le *Patriote*, est arrivé en même tems de croisière. Le capitaine rapporte que le 3 Ventôse (21 Février), il est sorti des ports d'Angleterre deux convois, l'un portant à Lisbonne 5 mille hommes de cavalerie & des chevaux, sous l'escorte de deux frégates, & l'autre de 60 voiles, chargées de munitions & de vivres pour les colonies, sous la protection de deux vaisseaux. Le *Patriote* a pris un bâtiment de ce dernier convoi, chargé de 300 tonneaux de vivres.

Tous ces jours-ci, on a signalé un nombre considérable de bâtimens de guerre ennemis. Aujourd'hui, dans l'après-midi, on a eu connoissance que deux bâtimens de guerre françois combattoient contre des forces supérieures, & un instant après qu'ils avoient amené leur pavillon. Ce sont la frégate la *Résistance* & la corvette la *Constance*. Suivant les rapports de la côte, le combat duroit depuis dix heures du matin. Les vents étoient forts de la partie du Nord; ce qui empêchoit que ces bâtimens n'entraissent dans quelque rade, ou ne se jettassent à la côte.

De Milar, le 18 Mars.

Suivant une lettre que le général Buonaparte a écrite à son épouse, qui se trouve ici, les opérations ont commencé dans le Tyrol et le Frioul.

L'armée françoise commandée par le général en chef et le général Massena, a passé la Piave à la suite d'un combat dans lequel on a fait quelques centaines de prisonniers. Buonaparte occupe maintenant Conegliano et les environs; il se dispose à attaquer avec vigueur les autrichiens et à tenter le passage du Tagliamento, rivière assez rapide qui coule à 15 mille italiens de la Piave.

La révolution opérée à Bergame par l'influence de la république françoise, est entièrement consommée. Le 14, l'arbre de la liberté a été planté au milieu de cette ville; la garnison vénitienne d'environ 3000 hommes, y compris les Esclavons, a dû sortir et prendre la route de Padoue. Les prisons ont été ouvertes, et l'on a relâché tous les détenus pour opinions politiques. Un corps de troupes françoises occupe Bergame avec du canon. Il est déjà arrivé ici deux députés de cette ville, chargés de faire les ouvertures relatives à la réunion. L'on ne fait encore rien de positif sur ce qui s'est passé dans les autres villes Vénitiennes, où pareille innovation doit avoir eu lieu. (*Extrait des gazettes de Milan*).

Des frontières du Tyrol, le 19 Mars.

Les habitans du Tyrol signalent leur patriotisme, non seulement en prenant les armes contre l'ennemi, mais encore par le sacrifice d'une partie de leurs propriétés. A peine M. le comte de Lehrbach eut-il fait publier à Inspruck qu'il alloit être établi un hôpital dans cette ville, que chacun s'empressa de fournir des lits, des chemises et autres objets pour les défenseurs de la patrie.

Le petit succès que l'ennemi vient de remporter près de Belluno, lui a coûté cher. Ce n'est qu'après un combat de dix heures que le foible corps de M. de Lusignan a cédé à un nombre six fois supérieur; ce brave général a été fait prisonnier avec une partie de la troupe. Au reste, l'on ne croit pas que l'ennemi cherche à pénétrer sur Brixen; outre que les défilés qui y conduisent sont garnis d'un nombre suffisant de troupes, il risquerait d'être pris en flanc par les corps détachés de l'aile droite de l'armée de S. A. R.

Des bords du Danube, le 22 Mars.

L'opinion d'un membre de l'Empire, destiné à tenir un jour les rênes d'un des premiers états de l'union Germanique, ne peut pas être indifférente dans la crise qui menace l'existence constitutionnelle de cette partie intéressante de l'Europe. On lira sans doute avec plaisir l'opinion de Monseigneur le baron de Dahlberg, coadjuteur de Mayence, sur la déclaration verbale du ministre Directorial d'Autriche. Voici

en quels termes s'exprime ce très estimable Prélat :

Le contenu de la déclaration de M. de Fahrenberg, dont la communication m'a fait un vrai plaisir, m'étoit déjà connu, & voici, sauf meilleur avis, ce que je pense à cet égard. Une réunion plus intime, plus formelle des Etats de l'Empire avec l'auguste chef, est utile & désirable. Il est très beau qu'on s'en occupe, pourvu qu'on n'oublie pas dans le cours d'une négociation, la réflexion de ce sénateur : „*Dum deliberatur Romæ, perit Saguntum.*” Pendant qu'on délibère à Rome, Sagonte est saccagée.

Dans la crise d'un danger pressant, il s'agit bien plus d'agir que de délibérer & de négocier. Dans une telle crise, il est essentiel que toutes les forces obéissent à la volonté d'un seul. Dans des positions semblables, la république romaine eut son Dictateur, celle d'Amérique son Washington. Que l'Archiduc Charles soit le sauveur de l'Allemagne; que les cercles de Bavière, de Suabe, de Franconie & du Haut Rhin soient à sa disposition; que tous les bras lui obéissent; qu'il puise dans toutes les caisses & dans tous les greniers; tout ceci, on ne l'opère pas par la lenteur d'une négociation. Les formes constitutionnelles & les réquisitions qui en résultent sont respectables en elles-mêmes; mais elles sont calculées sur des tems plus tranquilles. Dans le danger d'une subversion prochaine, l'acclamation des vrais patriotes allemands, & l'approbation tacite des honnêtes gens suffisent pour légitimer les seuls moyens qui peuvent sauver la chose publique; & s'il le faut, que l'Archiduc opère une levée en masse; que s'ouvrent aux plaintes de quelques malveillans, & aux doutes timides de quelques hommes bornés, il s'empare du gouvernement, pour sauver le vaisseau du naufrage. Si Mack en Italie, & l'Archiduc Charles en Allemagne, ne déploient pas cette énergie, craignons que dans le cours de cette année, les françois ne portent des coups mortels au système public de toute l'Europe. Sans l'énergie de Wallenstein, dans la guerre de 30 ans, Gustave-Adolphe conquéroit toute l'Allemagne. Il est vrai que Wallenstein abusâ quelquefois de cette énergie; mais l'Archiduc n'en abusera pas. Les quatre cercles nommés ci-dessus, contiennent au moins cinq millions d'habitans, qui connoissent & abhorrent les excès commis par les françois. Cette masse d'hommes défendant leurs foyers sous un tel chef, suffiroit pour résister à leurs fureurs, & l'Allemagne & le système politique de l'Europe seroient sauvés.

Tel est mon avis, & j'emploie le peu d'influence que je puis avoir, pour faire sentir ces vérités &c.

Suite de Londres, du 6 Mars.

Fin de la Séance de la Chambre des Communes du 28 Février.

M. Pitt: Je dois relever une erreur dans laquelle sont tombés plusieurs honorables membres qui ont pensé que l'ordre du conseil autorisoit la banque à ne plus payer qu'en billets. Si quelque chose dans ma motion a pu donner cette idée, c'est la faute seule des expressions dont je me suis servi. Mais je dois déclarer que la suspension des payemens en espèces n'est que momentanée: malgré cela cependant je n'ai pas cru qu'une telle mesure fût uniquement du ressort du gouvernement; j'ai pensé qu'elle devoit être confirmée par l'autorité du parlement. Le salut public exigeoit-il cette mesure? exige-t-il qu'elle soit maintenue? La Chambre peut-elle abandonner au pouvoir exécutif le droit de

prononcer sur ces grands intérêts? Voilà les questions dont il faut d'abord s'occuper. On pourra examiner ensuite les causes qui ont motivé l'ordre du conseil, et si les auteurs méritent le blâme ou la louange.

M. Pitt répond ensuite et combat en détail tous les raisonnemens de ses adversaires; il repousse les craintes et les alarmes qu'on a cherché à jeter dans l'esprit du peuple; il assure que ce qui a motivé l'ordre du conseil, ce n'a été ni aucunes craintes sur la solvabilité de la banque, ni aucun défaut de confiance dans les sources de la prospérité nationale, ni enfin aucunes alarmes sur le change avec l'étranger, qui n'a jamais été dans un état plus florissant; ce qui prouve que les remises à l'étranger ne sont pas la cause de l'embarras des finances. Il attribue cet embarras aux demandes exorbitantes d'espèces faites par les provinces, dont il étoit instant de prévenir l'effet. Il finit en pressant la Chambre d'examiner dans le plus court délai s'il lui paroît convenable de confirmer, pour un tems limité, l'ordre du conseil, sauf à examiner ensuite les causes qui ont motivé cet ordre.

M. Dent s'élève contre les personnalités que quelques membres se sont permises; il prétend que des deux côtés l'un ne songe qu'à le maintenir dans les emplois, l'autre qu'à s'y placer.

M. Shéridan: L'honorable membre qui vient de parler a fait deux remarques fort extraordinaires; il a prétendu que, des deux côtés de cette Chambre, on ne songeoit qu'à arracher ou conserver l'autorité; c'est dire en d'autres termes que nous sommes tous de grands coquins. Cette remarque est aussi nouvelle que polie. L'honorable membre a ajouté que nous étions en guerre avec des hommes qui n'ont ni l'existence d'un être; il ne vous dit pas de quel être. Si ces hommes eussent entendu son discours de ce soir, ils n'auroient pas nié l'existence d'un être spirituel & intelligent; mais il paroît que c'est de l'être-Suprême dont il veut parler. Je ne vois pas trop quel rapport il y a entre cette opinion & une discussion de finances; le plus grand incrédule coûte aussi cher à tuer que le meilleur chrétien du monde. Je me hâte d'arriver au discours du ministre. J'ai quelquefois entendu dire, que songer aux malheurs de son pays, faisoit perdre la tête; j'ignore si nos désastres actuels ont produit cet effet sur l'entendement du ministre, mais il est certain qu'il a employé ce soir quelques argumens qui démentent un peu cette grande idée qu'il nous a donnée jusqu'ici de son habileté & de ses talens. On lui a dit que c'étoit une violation de la foi publique de forcer les créanciers de l'état de recevoir leur paiement en billets de banque. Il a répondu que ces créanciers ne pouvoient se plaindre puisqu'on les avoit toujours payés ainsi. Oui, mais alors ils pouvoient à leur gré échanger en or les billets que vous leur donniez, & nous adresser un pareil raisonnement, c'est supposer que la Chambre entière déraisonne comme le ministre. Que dit maintenant le gouvernement à la banque? Nous vous avons ruiné, mais nous allons nous associer ensemble; & avec qui la banque va-t-elle s'associer? avec un gouvernement banqueroutier; qui, sans cesse, viole ses engagements; qui refuse tous les jours les billets qu'il a acceptés la veille; qui vient de manquer de

foi aux créanciers de l'Empereur, & qui, dans ce moment, emprunte de l'argent à 16 pour cent.

M. Shéridan, après plusieurs autres sarcasmes contre M. Pitt, propose son amendement qui a été rejeté, comme nous l'avons dit, à une très grande majorité.

De Bruxelles, le 17 Mars.

Les troupes destinées à renforcer l'armée de Sambre et Meuse, dont on annonce la marche depuis plusieurs mois, commencent enfin à défilier par notre ville; la plupart viennent des côtes de l'Océan, et sont jointes dans leur route, par celles qui avoient pris leurs quartiers d'hiver dans les départemens réunis; du nombre de ces derniers sont entre autres, le 13e. régiment de chasseurs à cheval et le 16e. de dragons. Les rues sont, depuis avant-hier, obstruées par le passage tant de troupes que de trains d'artillerie, convoi de munitions etc. L'on assure que des corps très considérables passeront également par ici, aux premiers jours.

Les lettres d'Ostende, en date d'avant-hier, annoncent le signalement d'une escadre angloise forte de 18 voiles; cette escadre n'auroit été visible que pendant peu de tems; elle a pris ensuite une direction tendant vers la hauteur de Dunkerque.

Le duc d'Artemberg, qui sollicitoit depuis longtems la radiation de la liste des émigrés, qu'il ne pouvoit obtenir, parceque la qualité de prince de l'Empire le met en état de guerre avec la République françoise, a aujourd'hui l'espoir le mieux fondé de rentrer incessamment dans ses foyers. L'administration départemementale de la Dyle a émis en la faveur, qui sans doute levera toutes les difficultés; cet avis vient d'être envoyé au directoire exécutif.

Les Visitandines, qui se consacroient en cette ville à l'éducation de la jeunesse, ont été obligées d'évacuer leur maison avant-hier au soir. Il ne reste plus ici que deux maisons religieuses pour l'éducation, les Ursulines et le couvent de Berlaimont; ces maisons auront le sort des autres, malgré le décret du corps législatif qui les conservoit.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 18 Mars.

Il y a de grands mouvemens parmi les troupes en garnison dans les différentes places de nos départemens; elles doivent se rendre, pour la plupart, en toute diligence à l'armée de Sambre et Meuse. Il ne cesse aussi d'arriver de l'intérieur de la France quantité de détachemens d'infanterie et de cavalerie qui ont la même destination. L'on évalue à 10 mille hommes effectifs la totalité des troupes qui seront rendues incessamment sur les bords du Rhin.

Tandis que l'on tâche de renforcer les armées

françoises de toutes les manières, on n'est pas peu étonné de voir un grand nombre de soldats retourner dans l'intérieur de la république, au moyen de billets d'hôpitaux et de permissions de différentes espèces. Ces soldats ne manquent pas d'exprimer leur satisfaction de n'être plus au nombre de ceux qui doivent combattre pour une cause, qui, disent-ils, n'est plus la leur, puisque la guerre n'est plus qu'une guerre d'ambition. Ces discours ont produit le plus mauvais effet, car ils ont excité beaucoup de militaires, qui, des dépôts de leurs bataillons, se rendoient au théâtre de la guerre, à retourner sur leurs pas avec la ferme résolution de ne plus rejoindre leurs drapeaux, qu'elles qu'en puissent être les suites.

L'on écrit de la Flandre maritime, qu'il arrive continuellement à Dunkerque des bâtimens de transport, venant de Brest et de Rochefort, pour augmenter l'armement qui se prépare dans ce port. L'on avoit cru que cet armement devoit se réunir à l'escadre hollandoise qui a quitté en dernier lieu le Texel; mais l'on apprend que celle-ci vient de mettre à la voile, sans que l'on sache la direction qu'elle a prise. Les hollandois eux-mêmes ont mauvaise opinion de cette sortie; ils regardent leur escadre comme perdue, si elle a le malheur d'être rencontrée par une flotte angloise. L'on craint d'ailleurs que parvenus en présence des anglois, les équipages des vaisseaux, sur lesquels on ne peut compter, ne se déclarent pour le parti orangiste et ne forcent leurs chefs à se rendre à l'ennemi.

Jamais on n'a mis tant d'activité dans l'exécution des particuliers, qui se trouvent en retard pour l'acquiescement de leurs taxes primitives ou supplémentaires dans l'emprunt forcé. Chaque jour quelques familles honnêtes, tant de cette ville que des environs, sont plongées dans la desolation par la vente de leurs meubles et effets, que nos fonctionnaires effectuent en laissant éclater une joie barbare. C'est le commissaire du directoire exécutif près de notre municipalité qui préside à la plupart de ces levées. Nous espérons que le renouvellement des autorités constituées, qui aura lieu dans toute la Belgique, apportera quelque adoucissement à notre sort.

Suite de Cologne, le 21 Mars.

L'on mande de Coblençe que la vente des biens ecclésiastiques qu'on avoit déjà annoncée, a été de nouveau différée. — Les françois ont placé deux canons sur la pointe de l'isle d'Oberwerth, et deux autres sur la montagne nommée Affenberg, à une demie lieue au dessus de Coblençe; on présume qu'ils ont pris cette mesure pour empêcher le passage des bateaux qui

pourroient se glisser pendant la nuit. La communication d'une rive à l'autre est entièrement supprimée. Le commandant d'Ehrenbreitstein a défendu au bureau de poste du Thal, sous des peines très graves, d'expédier soit des lettres, soit des gazettes à la rive gauche. Pareille mesure a eu lieu à Neuwied, où les françois n'ont plus d'officier observateur ou garant de la neutralité.

L'arrêté du général Hoche (dont nous avons parlé hier) contient quelques dispositions qui méritent d'être connues. Pour ne rien ôter à l'authenticité de cette pièce, nous donnerons la teneur textuelle des articles qui suivent le préambule.

Art. I. Le 1er. Germinal de l'an 5ème de la république (21 Mars 1797), toutes les administrations françoises, sous quelques dénominations qu'elles aient été organisées, cesseront entièrement leurs fonctions. Il sera créé, pour les remplacer & examiner leurs opérations, une commission intermédiaire composée de cinq membres, dont un sera le président perpétuel.

Art. II. A dater du même jour, 1er. Germinal, les anciennes régences, les baillifs, les tribunaux criminels, civils & de commerce établis avant l'entrée des troupes françoises sur les territoires des électors de Mayence, Cologne, Trèves, Duché de Berg, Juliers, & autres pays conquis entre la Meuse & le Rhin & les frontières constitutionnelles de la France, reprendront l'exercice de leurs fonctions.

Art. III. La commission intermédiaire résidera à Bonn. Elle nommera sous le plus court délai, auprès de l'administration principale de chacun des états désignés dans l'article précédent, un commissaire françois, parlant les deux langues, dont les fonctions seront de veiller à la stricte exécution des ordres donnés, à la perception & répartition égale & juste des impôts; à la conservation des domaines acquis à la république, par le fait de l'émigration, ou le droit de la guerre, & enfin de recevoir les observations & réclamations des magistrats & des particuliers.

Art. IV. En cas d'émigration, ou de mort parmi les membres de régences, tribunaux, ou d'absence des baillifs, la commission intermédiaire est autorisée à conserver les membres des autorités actuelles, s'ils sont du pays, & à nommer aux emplois vacants; bien entendu que les personnes choisies seront possessionnées dans le pays.

Art. V. Toutes réquisitions, ou taxes arbitraires sont & demeurent supprimées; les anciennes impositions seront rétablies & perçues par les agens de la république. Il sera payé en sus un tiers de leur quotité pour les frais de la guerre. Les domaines nationaux, de quelque nation qu'ils soient, seront affermés par les mêmes agens & leur produit sera versé dans la caisse du payeur général de l'armée.

Art. VI. Il sera libre aux membres des communautés religieuses, en tout, ou en partie, de se charger de l'administration des biens appartenants aux maisons auxquelles ils étoient attachés. Il leur sera alloué pour leur entretien, & frais de leur administration, les tiers du revenu des biens qu'ils gèreront; les deux autres tiers seront par eux remis aux percepteurs des contributions. (*La suite et après.*)

De Mannheim, le 25 Mars.

Son Exc. M. le général-lieutenant Baron de Mack est arrivé hier au soir dans cette ville.

M. le général Duprat comte de Barbançon, accrédité du corps du prince de Condé près du commandement de l'armée Impériale et Royale, est mort ici le 19 de ce mois.